

Compte rendu commission vie associative.

(P. Faure, V. Longchambon, A. Noalhat, S. Pourtier.)

Les membres de la commission vie associative présentent à chaque association en préambule le fonctionnement de la commission. Il est précisé que les demandes de subventions devront respecter strictement la procédure légale, qu'il ne sera plus versé de sommes automatiquement chaque année. Les demandes de subventions doivent répondre à un besoin réel et être fléchées sur une dépense ciblée.

Une fois chaque association reçue, la commission proposera au conseil municipal un montant éventuel à verser à chaque association ou un avantage en nature.

Amicale de chasse de Montfermy

Présent(s) : JL Servièrre, président

Il est demandé au président de l'association s'il souhaite proposer des projets à la commune pour 2023 (comme des manifestations), s'il compte faire une demande de subvention ou réclamer un avantage en nature.

Ce dernier répond qu'aucune manifestation n'est prévue pour l'année 2023. Il déclare ne pas avoir prévu de demande de subvention pour cette année. Les membres de la commission précisent alors que les subventions peuvent concerner des aides à l'achat de matériel utile à l'amicale pour assurer la sécurité lors de ses activités de chasse, vis-à-vis des promeneurs et des cultures. JL Servièrre dit fournir, dans ce cas, un devis concernant des miradors, des fils et autres piquets.

Le président demande s'il serait possible de continuer l'aménagement au niveau du local de chasse : faire poser un gravillon plus fin sur le dernier travail de terrassement, évacuer les pierres autour du regard, revoir l'aménagement (éventuellement poser une table par-dessus ledit regard) et réaliser une bande de roulement entre le parking chasse et le devant de la buvette. V. Longchambon répond que ces aménagements sont possibles, il émet néanmoins une réserve sur la circulation entre les deux espaces de parking et dit d'abord vouloir en discuter avec les associations de foot. Ces dernières, rencontrées plus tard dans la soirée, disent ne voir aucun inconvénient à une circulation entre les deux espaces. Les membres de la commission demandent si des problèmes sont à soulever quant au stationnement du foot les jours de match ou d'entraînement. JL Servièrre répond que non, que l'utilisation du parking devant le local de chasse par le foot les jours où il est inutilisé ne pose aucun problème.

Les amis de Montfermy

Présent(s) : Gilles Servièrre, président ; Yves Leyrit, trésorier

Le président fait une présentation rapide des projets de l'année 2023, notamment le voyage à Lourdes. Il demande la prolongation de l'affichage municipal qui en fait la promotion sur tous supports disponibles tant qu'il reste des places à pourvoir. Les membres de la commission approuvent cette demande. Une discussion s'engage sur la restauration du petit patrimoine, une demande de subvention à hauteur de 500€ est déposée dans cet objectif. Monsieur Leyrit rappelle que toute subvention accordée à l'association aura des retombées positives immédiates sur la commune, l'objet et les statuts de cette association étant par essence le patrimoine communal.

Une discussion s'engage sur le tronc de l'église suite aux récents vols. V. Longchambon dit s'occuper de la mise en place d'un nouveau porte cierge sur lequel sera soudé un tronc, comme précédemment. Le porte cierge sera scellé, il sera adapté et modifié afin que les fixations au sol prennent dans les joints entre les dalles pour ne pas dégrader les pierres de l'église. Des caméras en façade de la mairie ne sont toujours pas installées dans l'attente de la commission de contrôle préfectorale qui doit rendre un avis avant fin janvier. Ces dernières devraient mettre fin aux vols et dégradations car il n'existe qu'une voie d'accès menant à l'église.

Anciens combattants

Présent(s) : A. Legay, président

Monsieur Legay remercie la mairie pour son invitation. Une discussion s'entame sur les célébrations commémoratives dans la commune de Montfermy. Vladimir Longchambon interroge sur d'éventuelles évolutions dans leur organisation. Le président souligne l'importance de l'intergénérationnel dans la mémoire collective et demande si les jeunes pourraient être davantage impliqués. Messieurs Pourtier et Faure proposent alors d'engager des discussions avec l'association des parents d'élèves pour les prochaines cérémonies (faire chanter les enfants et les faire participer aux lectures). L'idée est très bien accueillie par la commission et le président de l'association.

Monsieur Legay demande si une subvention à hauteur de 400€ pourrait être allouée à son association, il expose ensuite les différents pôles de dépenses, notamment l'achat des plaques funéraires à 50€ l'unité (plus de 50 par an sur le secteur). V. Longchambon précise qu'au regard de l'absence de subvention par la mairie ces dernières années, le montant n'apparaît pas déraisonnable. Il reprecise que le conseil municipal sera souverain pour trancher cette question.

APE Robert Bresson

Présent(s) : J. Ardurat, VP, A. Charreton, trésorière

Madame Ardurat présente l'objet de l'association, son budget et ses activités (participation aux voyages scolaires etc...). Elle reprecise le nombre d'élèves sur Bromont et sur Montfermy (respectivement 88 et 14).

S. Pourtier et P. Faure énoncent la demande de l'association des anciens combattants aux représentants de l'APE. Cette demande est très bien accueillie, proposition sera faite aux institutrices de Bromont Lamothe pour mettre en place un tel projet.

Une demande de subvention à hauteur de 250€ est déposée par la vice-présidente. L'association demande si une mise à disposition de la salle des fêtes à titre gratuit est envisageable. A. Noalhat répond que c'est déjà le cas pour toutes les associations, communales.

Comité des fêtes de Montfermy

Présent(s) : E. Bouche, présidente, S. Verdier, secrétaire

La présidente présente l'objet de l'association et ses missions. Elle fait lecture du budget prévisionnel et formule une demande de subvention à hauteur de 400€. Elle demande une mise à disposition de la salle des fêtes pour le samedi 28 octobre.

Madame Bouche soulève, comme l'association MRLM, le problème récurrent posé par les toilettes lors des festivités (toilettes de la mairie éloignées et inaccessibles aux personnes à mobilité réduite). V. Longchambon précise les contraintes liées aux déclarations auprès de l'architecte des bâtiments de France qui rejettera tout projet de construction de WC en covisibilité directe de l'église. Il en formulera tout de même une demande, sans grand espoir. La question de l'acquisition par la mairie de toilettes sèches est alors posée. A. Noalhat précise utiliser ce genre de dispositif pour son travail sur les chantiers et évoque la simplicité de leur utilisation. V. Longchambon et S. Pourtier disent en ce cas se renseigner sur les prix à l'achat de ce genre de matériel (2.500€), le montant à la location étant exorbitant (600€).

Question est alors posée sur la création d'un local mis à disposition du comité des fêtes. V. Longchambon et A. Noalhat en évoquent les différentes possibilités :

- Construction d'un local en dur : autour de 40.000€
- Algeco : autour de 11.000€
- Aménagement garage de la salle des fêtes : 3000€ mais espace insuffisant

La solution d'un local en dur est écartée car beaucoup trop onéreuse au regard du budget communal (ne pouvant faire appel à subvention pour ce genre de projet). V. Longchambon soumet alors la solution de l'Algeco et dit faire une demande auprès de la DDT pour savoir si l'installation de ce type de construction pourrait être autorisée (pour rappel les mobile homes et les caravanes sont interdits sur le territoire communal). Question est alors posée quant à la localisation d'un local pour le comité. La présidente dit souhaiter qu'il se situe au plus près de la salle des fêtes.

La présidente demande une possible subvention pour l'installation d'un ballon d'eau chaude pour mettre dans la buvette et l'achat d'un lave-vaisselle (1500€). V. Longchambon rappelle que sur ces 15 dernières années le budget moyen annuel alloué aux associations (toutes confondues) avoisine les 3.000€ et qu'il en existe 9 rien que sur la commune.

FC Bromont-Montfermy

Présent(s) : M. Malandra, président, David Chaput

V. Longchambon prend la parole pour rappeler certaines règles et demander à ce que quelques pratiques soient mises en place. Entre autres : replier les petits buts pour que l'employé communal n'ait pas à le faire seul, remonter les filets (fait de manière régulière depuis quelques temps), appeler la mairie une semaine avant la reprise de la saison pour la remise en eau du stade, veiller à ce qu'il ne reste plus rien autour de l'espace buvette lorsque l'association quitte les lieux etc. A. Noalhat demande s'il serait possible que, les jours d'entraînement et de matchs, les voitures circulent sur la « route du stade » et évitent autant que possible de passer au milieu des villages (Baspeyrat, Le Malleret). De nombreux riverains se plaignent de passages intempestifs alors qu'un autre chemin, tout aussi court, permettrait de ne pas y circuler. Les membres de l'association disent prendre acte de toutes ces remarques et s'engagent à faire le nécessaire pour satisfaire au mieux ces demandes.

M. Malandra dit que la commune va recevoir une demande de subventions de la part de son trésorier. Concernant les demandes en nature, les membres présents font la liste de requêtes suivante :

- Pose de carrelage dans les vestiaires (prioritaire dans leurs demandes). Les membres de l'association remercient pour la mise en place des caméras qui permettent d'avoir des vestiaires plus propres (car non dégradés) et qui ferment à clef. C'est en partie pour cette raison qu'ils demandent à ce que cet espace soit carrelé afin de pouvoir faire plus facilement le ménage et conserver ces lieux propres et accueillants.
- Mise en place de grillage sous la main courante sur tout le périmètre du stade pour éviter les pertes de ballons qui génèrent des arrêts de matchs et parfois de l'insécurité quand les enfants vont chercher les ballons sur la route.
- Fourniture de peinture pour le traçage du terrain (actuellement déjà pris en charge par la commune).
- Mise en place d'un défibrillateur au stade.
- Etude d'un éclairage sportif pour les entraînements (à étudier dans plusieurs années, pas une priorité).

Les membres de la commission prennent acte de toutes ces demandes et en étudieront le caractère pertinent et réalisable. (V. Longchambon dit qu'il sera compliqué de mettre en place un éclairage en raison de son coût. Il précise en sa qualité de Vice-Président de TE63- SIEG qu'un tel éclairage avoisine les 50.000€ pris en charge à 50% par le syndicat, soit un reste à charge de 25.000€ pour la commune, hors de propos pour l'instant).

Il est exposé la demande de l'amicale de chasse au FC Bromont-Montfermy qui ne voit aucun inconvénient à la mise en place d'une bande de roulement entre les deux espaces de stationnement. Les membres présents précisent que les relations avec les chasseurs sont très cordiales, qu'aucun problème n'est à signaler. Ils ajoutent n'émettre aucune réserve quant à l'utilisation du parking devant la buvette par la société de chasse, lorsqu'il n'est pas utilisé pour une manifestation sportive et dans le respect de chacun.

Le FC Bromont-Montfermy demande s'il serait possible d'organiser un concours de pétanque en 2023 à une date éloignée de celui généralement organisé par le comité de fêtes de Montfermy. Les membres de la commission répondent qu'il y a largement la place pour deux concours et qu'une déclaration d'événement et une demande d'ouverture de buvette seront accueillies avec plaisir par la municipalité.

Haute Sioule AAPPMA

Présent(s) : JF Nony, garde-chef ; JP Morge, membre du CA

Les membres présents annoncent étudier une demande de subventions concernant une partie des frais nécessaires aux différentes opérations de panneautage etc.

Il est demandé à la municipalité de faire parvenir, si possible les demandes d'alvinage à l'AAPPMA.

La société de pêche engage une discussion sur les modalités du parcours no kill qui vont évoluer cette année : possibilité de pêcher de la friture, de conserver certains poissons comme les perches etc. Elle demande la mise à disposition d'un local avec internet, une fois dans l'année, pour vendre des cartes de pêche. Elle demande également le concours de l'employé communal pour fixer quelques piquets à divers endroits près de la cascade afin de poser des écriteaux rappelant aux touristes de ne pas réaliser de constructions avec des pierres dans le lit de la rivière.

Les membres de la commission prennent en compte ces remarques et proposent de diffuser de l'information sur les activités de l'AAPPMA par tous moyens à disposition de la municipalité.

Montfermy roule les mécaniques

Présent(s) : G. Lemaître, président

Monsieur Lemaître commence la réunion en présentant les comptes de l'association. Il en reprecise les objectifs et énonce le programme de la saison 2023 (troisième dimanche de juin). Cet événement viendra célébrer un double anniversaire : 100 ans Harley Davidson et 60 ans de la Porsche 911.

Il formule une demande de subvention à hauteur de 1000€. Il remercie la municipalité pour les nombreux services déjà rendus, notamment Daniel Pinchon, employé communal, pour sa disponibilité et son sérieux. Il demande si des tables, bancs, barnums et podiums pourront être mis à disposition.

Une discussion s'entame quant à la location des WC. G. Lemaître demande s'il ne serait pas possible d'envisager de nouvelles toilettes car celles de la mairie sont impraticables pour les personnes handicapées et très éloignées du lieu des festivités. G. Lemaître rappelle le coût exorbitant de la location des toilettes sèches (plus de 600€ pour seulement deux jours).

Vladimir Longchambon rappelle une nouvelle fois les contraintes liées aux monuments historiques et la soumission directe de la mairie à l'Architecte des Bâtiments de France. Ce dernier rejettera toute construction de ce type dans un rayon de 500m en covisibilité de l'église. Il précise tout de même faire une demande auprès de Monsieur Régis Dellubac, sans grand espoir.

Val de Sioule foot

Présent(s) : P. Bancel, président ; Eric Cheymol

V. Longchambon commence la réunion de la même manière qu'avec le FC Bromont- Montfermy (cf. supra) en faisant une liste de rappels et de demandes quant au fonctionnement des associations au niveau des locaux du stade et du terrain. Les membres du val de Sioule prennent acte de ces remarques et veilleront au mieux à les respecter, pour ce qui les concerne.

Eric Cheymol annonce transmettre à la commune une demande de subventions avant mi-février fléchée sur l'achat d'un jeu de maillots. Une liste de demandes est ensuite formulée dont beaucoup se recoupent avec le FC Bromont-Montfermy :

- Carrelage dans les vestiaires
- Mise en place d'un grillage sous la main courante sur tout le périmètre du stade.
- Fourniture de peinture pour le traçage du terrain (déjà pris en charge par la commune).
- Etude d'un éclairage d'entraînement.
- Possibilité de réaliser un espace de rangement dans le vestiaire de l'arbitre. Sur ce point V. Longchambon annonce ne pas y voir d'inconvénient à la condition que les surfaces nécessaires à l'homologation du terrain soient respectées (dans ledit vestiaire). À la charge du val de Sioule de se renseigner sur les normes en vigueur.

V. Longchambon rappelle avoir obtenu de l'entreprise Coudert l'achat d'un jeu de maillots d'une valeur de 550€ au profit du Val de Sioule. Il demande à l'association de déterminer quand devrait selon eux se faire la remise de maillots : courant juin, répond l'association. Ce jeu de maillots serait à destination des U13-U15, la subvention communale porterait sur des maillots pour les plus petits.

Après concertation de la commission vie associative et validation en conseil municipal, il a été décidé des attributions suivantes :

Amicale de chasse

- 300 € en subventions
- Fin de l'aménagement au niveau du local de chasse

Amis de Montfermy

- 300 € en subventions
- Financement d'un mobilier liturgique (porte-cierge) dans l'église

Anciens combattants

- 400€ de subventions

APE Robert Bresson

- 250 € en subventions

Comité des fêtes

- Mise à disposition à titre gratuit de WC de chantier acquis par la mairie cette année
- Mise à disposition à titre gratuit des locaux communaux et matériels pour les événements organisés dans l'année (salle des fêtes, salle de la mairie, vidéo-projecteur, sono...)
- Etude pour la création d'un local de stockage (en fonction des tarifs et des autorisations d'urbanisme)
- Tir d'un feu d'artifice pour la fête patronale (2.500€)
- Raccordement d'un compteur de chantier à l'occasion de la fête patronale (300€)

FC Bromont Montfermy

- Mise en place d'un filet/grillage le long des mains courantes (en lien avec le Val de Sioule)
- Etude des tarifs pour la pose d'un carrelage dans les vestiaires (ne sera sûrement pas posé en 2023, en lien avec le Val de Sioule)
- Peinture fournie par la commune pour le traçage du terrain (en lien avec le Val de Sioule)
- Pose de prises électriques au niveau de la buvette
- Mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes pour les repas organisés par le club

Haute Sioule AAPPMA

- Mise à disposition de locaux communaux pour vente de cartes de pêche

Montfermy roule les mécaniques

- 1000€ en subventions
- Prêt de WC de chantier acquis par la mairie
- Raccordement d'un compteur de chantier à l'occasion de la manifestation MRLM (300€)

Val de Sioule foot

- 250 € en subventions
- Mise en place d'un filet/grillage le long des mains courantes (en lien avec FCBM)
- Etude des tarifs pour la pose d'un carrelage dans les vestiaires (ne sera sûrement pas posé en 2023, en lien avec FCBM)
- Peinture fournie par la commune pour le traçage du terrain (en lien avec FCBM)